

DELIBERATION N° 2002/05-12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Monsieur DETHOREY Jean, sur sa propriété sise 101, rue de l'Eglise à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération n° 98/06-13 du 22 juin 1998.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir décidé à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention qui sera versée à Monsieur DETHOREY Jean à 530,12 euros correspondant à une surface ravalée de 116 m² x 4,57 euros.
- Les crédits sont ouverts au compte 6572.824.